

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-eve-lasalle006-csssamares-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/3b45d30422757b814e0a9ec8)
<https://www.cadre21.org/membres/3b45d30422757b814e0a9ec8>

Date d'obtention : 2025-11-05 15:12:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, lorsqu'on reçoit de l'information possiblement liée à un cas de sexto, il est essentiel d'effectuer une cueillette de données afin d'obtenir toutes les informations nécessaires à une bonne analyse de la situation. Pour ce faire, nous devons rencontrer la personne qui rapporte les faits, qu'elle soit témoin, auteur ou victime.

Durant cette rencontre, il est important de rassurer l'individu, d'adopter une écoute active et de bien l'accompagner tout au long du processus de dévoilement. La grille d'évaluation de l'incident devra également être remplie avec la personne afin de soutenir l'analyse et de s'assurer que nous disposons de tous les éléments pertinents.

Il faut porter une attention particulière à la formulation des questions : elles doivent être neutres, sans jugement et ne pas suggérer de réponses. Si la personne qui rapporte les informations n'est pas la victime, il sera également nécessaire de rencontrer cette dernière, ainsi que toute autre personne impliquée, afin d'obtenir leur version des faits.

Selon les réponses recueillies, une analyse de la situation sera réalisée afin d'orienter les prochaines étapes. Celles-ci varieront selon qu'il s'agisse d'un acte malveillant ou impulsif.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Suite aux trois mises en situation, je retiens que même lorsqu'un geste semble impulsif et dénué d'intention malveillante, il demeure essentiel d'informer le corps de police. Cette étape assure le respect des obligations légales, la protection de toutes les personnes impliquées et nous permet de sensibiliser les élèves.

Ensuite, je retiens qu'il est important de compléter la grille d'évaluation de l'incident dans toutes les situations, y compris lorsque les échanges paraissent consensuels. Cet outil est un support à l'analyse permettant de documenter objectivement les faits, de repérer les facteurs de risque et d'orienter les interventions de manière éclairée.

Enfin, je retiens que même lorsqu'une image représente une personne vêtue d'un maillot de bain, le protocole Sexto doit tout de même être appliqué. Bien que cette situation ne nécessite pas obligatoirement l'implication du service de police, elle requiert néanmoins une évaluation approfondie et un accompagnement approprié afin de prévenir toute banalisation ou escalade potentielle.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate du protocole Sexto serait celle où la victime nie avoir envoyé des photos à caractère sexuel. Ce genre de situation peut être difficile, car il devient plus complexe d'obtenir un portrait clair de ce qui s'est réellement passé. La collaboration de la victime est alors essentielle pour bien comprendre la situation et pouvoir l'aider adéquatement. Sans sa participation, il est plus difficile de recueillir les informations nécessaires, de s'assurer qu'elle est en sécurité et de faire un travail de sensibilisation adapté à sa réalité. Comme adulte, il est important de miser sur le lien de confiance afin que l'élève se sente à l'aise et en sécurité. En effet, il peut être difficile pour un jeune d'admettre qu'il a volontairement envoyé une photo et que la personne en qui il avait confiance l'a ensuite partagée.